



Les représentants des organisations syndicales ont été informés des créations de nouveaux centres de gestion financière (CGF) en 2022 lors du comité technique de réseau (CTR) du 8 février 2022. Un nouveau point sera fait à l'occasion du groupe de travail prévu avec les organisations syndicales en septembre 2023.

1- Le déploiement des CGF au 1^{er} janvier 2023

Depuis 2019, 23 centres de gestion financière, issus du rapprochement entre les centres de service partagé (CSP) et les services facturiers (SFACT), sont devenus les interlocuteurs uniques des services prescripteurs :

- treize au sein de directions régionales ou départementales des finances publiques pour le traitement des dépenses des ministères sociaux, du travail, de la culture et des finances dits du bloc 3 ;
- quatre en administration centrale au sein des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel auprès des ministères économiques et financiers, des services de la Première ministre, du ministère de la transition écologique et des ministères sociaux ;
- un à la direction nationale d'interventions domaniales (DNID) ;
- deux pour le traitement des dépenses du ministère dit du bloc 1 (préfecture) : l'un au sein de la DRFiP d'Orléans et le second à la DRFiP de Rennes ;
- un pour le traitement des dépenses du ministère de l'éducation nationale à la DRFiP de Rennes ;
- un pour le traitement des dépenses des ministères dits du bloc 2 (écologie et agriculture) à la DRFiP de Lille
- un pour le traitement des dépenses du ministère de la justice au sein de la DRFiP de Toulouse.

2- La modification du décret GBCP

La révision du décret du 7 novembre 2012 (GBCP) par décret du 29 décembre 2022 donne désormais un cadre juridique pérenne aux centres de gestion financière qui ne relèvent donc plus, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un dispositif expérimental.

3- Les perspectives de déploiement ou d'extension de CGF au cours de l'année 2023

Les échanges avec les ministères conduisent à prévoir la création en 2023 d'au moins sept nouveaux CGF :

- CGF bloc 2 : Besançon, Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Nantes, Créteil et Marseille
- CGF justice à Nancy

Par ailleurs, des extensions sont prévues qui devraient permettre de généraliser le mode CGF à toutes les dépenses prises en charge par le CBCM près le ministère de la transition énergétique (MTECT-MTE) et le CBCM près le ministère des finances (MEFSIN) (cf. point sur le CGF DGFIP).

Pour tous les CGF concernés, les travaux ont débuté à l'automne. Les dates de démarrage s'échelonnent d'avril à septembre 2023.

Enfin, une trajectoire pluri-annuelle de généralisation des CGF du bloc 2 est en cours de définition avec les ministères concernés et devrait pouvoir être finalisée avant la fin du premier semestre 2023.

L'accompagnement des agents qui rejoignent un CGF est un point d'attention prioritaire des services de la DGFIP. Ainsi un guide d'accueil RH a été élaboré avec le Service RH et diffusé aux ministères le 30 décembre 2021 puis actualisé et complété le 29 septembre 2022.

1. La création de six CGF pour le traitement des dépenses des ministères de l'écologie et de l'agriculture (bloc 2)

Deux sont d'ores et déjà installés :

- un CGF à Besançon depuis le 1^{er} avril 2023 composé de 16 agents dont 11 en provenance du bloc 2 ;
- un CGF à Nantes depuis le 1^{er} mai 2023 composé de 29 agents dont 20 en provenance du bloc 2.

Quatre autres seront prochainement créés :

- création d'un CGF à Châlons-en-Champagne au 1^{er} juin 2023. ;
- création d'un CGF à Strasbourg au 1^{er} juin 2023. ;
- création d'un CGF à Créteil au 1^{er} juin 2023. ;
- création d'un CGF à Marseille au 18 septembre 2023.

Dans un premier temps les agents des ministères de l'écologie et de l'agriculture seront mis à disposition.

2. La création d'un CGF pour le traitement des dépenses du ministère de la justice

- création d'un CGF à Nancy au 1^{er} juin 2023. Les travaux ont commencé le 10 octobre 2022.

Dans un premier temps les agents du ministère de la justice seront mis à disposition.

3. Les extensions de périmètre des CGF auprès des SCBCM finances et écologie

- extension du périmètre du CGF finances aux dépenses de la DGFIP

Le CGF DGFIP, issu du regroupement du service facturier (SFACT) du CBCM finances et des centres de service partagé du Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) et du département de la gouvernance et des supports (DGS) du Service des systèmes d'information, a été déployé au 1^{er} avril 2023. Doté d'un effectif de 37 agents, il est installé à Montreuil (Immeuble Blanqui) et comprend 31 agents recrutés sur fiches de poste ou en sortie d'école.

La constitution de ce CGF, chargé de traiter les dépenses d'administration centrale et des directions spécialisées de la DGFIP, a fait l'objet d'ateliers très réguliers et d'un comité de pilotage qui s'est réuni tous les mois depuis le dernier trimestre 2022 avec le Service de la fonction financière et comptable de l'État, le SCBCM Finances, le SARH et le DGS, les Services RH et SPiB afin de prendre en charge l'ensemble des sujets RH, immobiliers ou métiers de ce chantier d'envergure.

- extension du périmètre du CGF « écologie »

L'arrêté de création du CGF au sein des services du CBCM « écologie » prévoyait un déploiement en 2022 sur un périmètre partiel en trois vagues à compter du 1^{er} janvier 2022 avec pour cible au 1^{er} septembre 2022 cinq services prescripteurs pour huit agents dont quatre issus du CPCM et quatre du SFACT.

Au vu d'un démarrage très satisfaisant et afin d'éviter le maintien en parallèle de trois modes de gestion (dépense classique, SFACT, et CGF) sur une trop longue durée, le comité de pilotage réunissant le directeur des affaires financières, le CBCM et le service de la fonction financière et comptable de l'État a décidé la bascule de l'intégralité des services d'administration centrale avant la fin du 1^{er} trimestre 2023. Dans ce cadre, une accélération du déploiement a été arrêtée dès septembre 2022 comme suit :

- 1^{er} septembre 2022 : deux services prescripteurs supplémentaires pour six agents, au lieu de deux initialement prévus, dont deux issus du DCM et quatre du CPCM.
- en 2023, un déploiement de l'intégralité des services prescripteurs restant en deux vagues, les 1^{er} janvier et 1^{er} avril 2023, représentant onze services prescripteurs pour quinze agents.

4 - Les perspectives de déploiement ou d'extension de CGF pour 2024

À ce stade des échanges avec les ministères,

- neuf nouveaux CGF sont programmés pour les ministères du bloc 2 : Toulouse/Montpellier, Bordeaux, Limoges, Rennes, Clermont-Ferrand, Lyon, Caen, Rouen et Orléans ;
- un CGF auprès du CBCM agriculture ;
- deux CGF justice en DR/DFIP.
